



DÉLIBÉRATION N°044/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Juillet 2025

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 01/07/2025

Date de la publication : 01/07/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DALL'ANESE Lisa - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - RESSES Lisa - COUZIGOU Laurent.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, DE MARCHI Céline, BAGES-LIMOGES Carine.

Absents : Mme TILLOS Marie-Hélène.

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
Mme DE MARCHI Céline à M. VALADE Pierre.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 19
Procurations : 2
Votants : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 044/2025 OBJET : CONVENTION AVEC SOLINCITE POUR MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX APPARTEMENT N°5 RESIDENCE TRIGUEROS – EMPLOIS CIVIQUES MUSEE ARCHEOLOGIQUE.

Monsieur le MAIRE propose au Conseil Municipal de louer de manière précaire un appartement de auprès de Solincité, dans la « résidence Triguéros » de Sainte BAZEILLE, à compter du 8 Juillet 2025 jusqu'au 28 Février 2026.

Cette location à titre gracieux, sera consentie par Solincité, dans le cadre d'un partenariat établi entre VGA, le musée Archéologique et la Commune, afin d'accueillir 2 emplois civiques, ayant pour mission l'animation et la promotion du patrimoine archéologique de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

AR Prefecture

047-214702334-20250707-044_2025-DE
Reçu le 08/07/2025

D'accepter la location de manière précaire, auprès de Solincité, à titre gracieux, de l'appartement n°5, dans la « résidence Triguéros » de Sainte-BAZEILLE, d'une superficie d'environ 56 m², à compter du 8 Juillet 2025 jusqu'au 28 Février 2026.

D'Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les documents nécessaires.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 08/07/2025 et de l'affichage en date du 08/07/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.